

# PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2016-2021 | MISE À JOUR 2021-2022

## MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN)

Orientation	Objectif	Actions	Indicateur	Cible
1 Renforcer la gouvernance du développement durable (DD) dans l'administration publique	1.1 Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	A.1 Réduire l'utilisation du papier du sous-ministériat à la Transition énergétique (STME) pour tendre vers l'objectif « zéro papier », notamment par l'emploi accru des technologies numériques	Pourcentage de réduction des achats de papier (%) <i>Indice de référence : 2018-2019</i>	- 20 %
		A.2 Réduire les émissions de gaz à effet de serre attribuables aux déplacements du personnel	Pourcentage d'augmentation de la flotte de véhicules électriques et hybrides par rapport à 2020-2021 <i>Indice de référence : 13 VEH</i>	20 %
	1.2 Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	A.3 Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes ministérielles	Volume de GES émis dans le cadre des travaux d'acquisition de connaissances géoscientifiques <i>Indice de référence : 2012, soit 1 241,6 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub></i>	En 2021-2022, un volume de GES émis inférieur à 1 135 tonnes de CO <sub>2</sub>
2 Développer une économie prospère d'une façon durable - verte et responsable	2.2 Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	A.4 Appuyer la recherche et l'innovation dans le secteur minier	Nombre d'appels de projets de recherche financés par le Programme de recherche en partenariat sur le développement durable du secteur minier géré par le FRQNT	2 appels de projets de recherche
		A.5 Établir un processus organisationnel visant à évaluer l'intégration de critères d'écoresponsabilité* aux programmes de soutien financier	Processus établi pour l'intégration de critères d'écoresponsabilité*	Processus établi
	2.3 Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	A.6 Colliger l'information concernant l'utilisation de critères d'écoresponsabilité* dans les programmes de soutien financier	Pourcentage des programmes inscrits dans la base de données	100 %
		2.5 Aider les consommateurs à faire des choix responsables	A.7 Sensibiliser le consommateur à adopter des comportements moins énergivores	Évolution du pourcentage du niveau de compréhension de la transition énergétique (sur la base d'un sondage) <i>Indice de référence : 2020-2021 (72 %)</i>
6 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	6.1 Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	A.8 Améliorer les connaissances sur le territoire	Superficie annuelle en kilomètres carrés de photographies aériennes et de levés LiDAR	100 000 km <sup>2</sup>
			Nombre de mises à jour de la base de données Adresses Québec	12
			Taux de réalisation des travaux de rénovation cadastrale <i>Indice de référence : 2020-2021 (98,5 %)</i>	100 %
	6.3 Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	A.9 Assurer une harmonisation des usages sur le territoire public	Nombre de terres du domaine de l'État libérées de toute occupation sans droit	500
		A.10 Mettre en œuvre des orientations ministérielles en matière d'acceptabilité sociale	Proportion des nouveaux projets miniers, y compris les agrandissements qui ont un comité de suivi <i>Indice de référence : 2021-2022</i>	100 % des projets
	A.11 Améliorer les pratiques de consultation	Élaboration d'une politique de consultation et d'accommodement des communautés autochtones des secteurs de l'Énergie et du Territoire Nombre d'améliorations apportées à la suite de consultations du Sous ministériat à la Transition énergétique <i>Indice de référence : 2018-2019</i>	Politique approuvée Trois améliorations	

\* Ou de mesures d'écoconditionnalité

Note : Les orientations et objectifs sont issus de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. Les actions relèvent du MERN.